

# NOMMER LES VACCINS

---

## Thésaurus concerné : Thésaurus des vaccins

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

### ■ Pourquoi et comment nommer les vaccins ?

Les vaccins peuvent être saisis, sous la forme d'une abréviation (DTP) ou des maladies ciblées par le vaccin, via un nom générique (« vaccin - diphtérie, tétanos, polio ») ou du nom commercial, grâce au Thésaurus ad hoc des vaccins.

### ■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des vaccins ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

#### **Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST**

- **Données de l'interrogatoire.**
- Données actualisées sur le statut vaccinal en lien avec les risques professionnels.

#### **Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST**

- Vaccinations prescrites ou réalisées (nature, date, n° de lot).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

### ■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

#### ⚙ Descriptif du Thésaurus des vaccins

La version actuelle, dite « Version 2021.1 » du Thésaurus des vaccins se compose de 153 libellés, dont 110 correspondent à des noms commerciaux de vaccins.

Ce Thésaurus constitue une liste de vaccins utilisés en médecine du travail. Il propose une abréviation, le nom de la ou des maladies contre lesquelles il protège, l'appellation commerciale et la possibilité de rendre ce code actif.

En outre, le Thésaurus des vaccins dispose d'une short-list constituée des noms génériques des vaccins.

Cette short-list comprend 46 libellés.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de dix digits.

## ⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

**Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : [veille-thesaurus@presanse.fr](mailto:veille-thesaurus@presanse.fr).**

*L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des vaccins entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.*



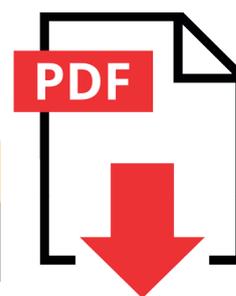
*Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des vaccins entre les versions 2020.1 et 2021.*

*Toutefois, une version dite « 2021.1 » a été mise à disposition des Services à la mi-janvier 2021 afin de prendre en compte les vaccins contre la Covid-19. Sept libellés ont ainsi été ajoutés au Thésaurus.*

*Dans cette version, les vaccins des laboratoires Pfizer-BioNTech, Moderna et AstraZeneca déjà autorisés et disponibles en France ont été ajoutés.*

*Dans le même temps, trois autres vaccins, développés par les laboratoires Johnson & Johnson (Janssen), Sanofi et CureVac, bien qu'encore en attente d'autorisation de mise sur le marché ou toujours en cours d'essais cliniques, sont listés dans cette version actualisée du Thésaurus en raison de commandes passées par l'Union Européenne et qui, par conséquent, pourraient être utilisables dans les prochain(e)s semaines/mois.*

**La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :**



(Cf. [annexe n°53](#))